

définitions : banqueroute des 2/3 et pret a taux negatif

Par **Delph**, le **30/04/2006** à **11:26**

Bonjour qu'entend t'on par banqueroute des 2/3 et pret a taux negatif ?! Je n'ai rien trouvé à ces propos.

Merci de m'éclairer !idea not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **30/04/2006** à **11:55**

pour le pret a taux negatif, il me semble mais sous reserve de mon retour a Cologne ou je pourrais verifier dans mes livres..., que cela signifie que l'organisme preteur te rend de l'argent

cela peut se comprendre. En effet, l'organisme preteur place l'argent sur le marche et cela lui rapporte des interets. A partir de la il pourrait se concevoir qu'une partie de ces interets soient reverses aux detenteurs de prets pour les inciter a emprunter.

Toutefois cela est interdit en France. En effet, l'organisme preteur est la pour faire de l'argent, pas pour que les personnes qui empruntent en gagnent.

En plus cela peut etre risque pour les organimes preteurs si leurs placements ne rapportent pas suffisamment pour couvrir leurs depenses...

pour la banqueroute aucune idee...

Par **Delph**, le **30/04/2006** à **12:16**

Merci Jeeecy !

Quant à la banqueroute des 2/3 j'ai trouvé un ptit quelque chose qui dit que sous le Directoire, on imposait aux preteurs de recevoir pour les 2/3 des assignats (?) et le reste de la dette (1/3) était remboursé en monnaies... !roll not found or type unknown

Si tu connais pas, cela doit pas etre très important alors !wink not found or type unknown